

PROCES - VERBAL
de la séance du Conseil Municipal du lundi 10 février 2020

La séance est ouverte à 20^h00 sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** – Francis **SCHEYDER** – Elisabeth **BECK** – Jean-Marc **KRENER** – Suzanne **SCHNELL** – Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** – Josiane **FAUTH** – Dominique **FRITSCHMANN** – Jean-Luc **HERRMANN** – Nicole **GESCHWIND** – Pierre **BERNHARDT** – Jean-Marie **MATTER** – Cathy **MUNSCH** – Daniel **JUNG** – Lionel **STEINMETZ** – Caroline **HOFSTETTER** – Vincent **LEININGER** – Claude **REIMANN** – Elisabeth **ROTH** – Elisabeth **SCHLEWITZ** – Lucie-Laure **MOREY** – Steeve **FERTIG**

Absents ayant donné procuration :

Jean-Marc **FISCHBACH** par procuration donnée à Daniel **JUNG**
Catherine **SCHWARTZ** par procuration donnée à Francis **SCHEYDER**
Sandrine **RUCH** par procuration donnée à Elisabeth **BECK**

Tous les membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Nicole **GESCHWIND** pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2020. Aucune remarque n'est formulée. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2020.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. ***Environnement - Forêt communale - Bilan 2019 état de prévisions des coupes 2020***
2. ***Finances locales - Demande de subvention exceptionnelle du groupe scolaire d'INGWILLER***
3. ***Finances locales - Subventions d'équipement aux associations***
4. ***Requalification du centre-ville : aménagement de la rue du 11 Novembre et de l'espace public Grange aux Dîmes – Avant-projet***
5. ***Fonction Publique - Personnel titulaire et stagiaire de la FPT - Création de poste***
6. ***Fonction Publique - Personnel titulaire et stagiaire de la FPT - Création de poste***
7. ***Droit de préemption urbain - Information sur la délégation***
8. ***Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation***
9. ***Divers***

1° Environnement - Forêt communale - Bilan 2019 état de prévisions des coupes 2020

M. Jean-Marc KRENER, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, informe les conseillers municipaux du bilan financier de l'exercice forestier de l'année 2019 qui dégage un excédent de 113 605,38 €. Le montant total des dépenses s'élève à 87 873,40 € contre des recettes de 201 478,78€. Il est précisé que ces recettes comprennent le produit de la chasse d'un montant de 18 269,84 € ainsi que la redevance pour occupation de la forêt communale (passage fibre optique) de 58 732,94 €.

M. KRENER présente ensuite aux élus le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes de bois en forêt communale d'Ingwiller pour l'année 2020 proposés par l'Office National des Forêts (ONF).

Le programme prévoit la production d'un volume prévisionnel de 3 387 m3 de bois façonnés (dont 2 647 m3 de bois d'œuvre et 740 m3 de bois d'industrie et de feu) et 383 m3 de bois non façonnés, pour une recette estimative brute de 214 790 €.

Par ailleurs des coupes en vente sur pied d'un volume de 827m3 sont programmées pour une recette nette prévisionnelle de 5 430 €.

Compte tenu des frais d'exploitation pour 80 070 € HT (abattage façonnage et débardages), des honoraires et autres dépenses de 12 677 € HT, la recette nette prévue sera de 127 473 € HT.

Pour 2020, les coupes de bois sont essentiellement prévues en forêt du Gebirgswald (parcelles 21, 22, 29, 30, 31, 32, 35, 36) et, dans une moindre mesure en forêt du Schneitzwald (parcelles 12 et 14). Certaines de ces coupes sont des reports de 2019, en forêts du Schneitzwald (parcelles 12 et 14) et du Gebirgswald (parcelles 55, 56).

M. Jean-Marc KRENER poursuit son exposé en présentant au conseil municipal le programme des travaux patrimoniaux envisagé par l'ONF pour 2020.

Ainsi, l'ONF propose un programme d'actions pour 2020 d'un montant total de 28 800 € HT se décomposant comme suit :

- Travaux sur limites et parcellaire (entretien du périmètre et du parcellaire) pour 1 320 € HT ;
- Travaux de plantations avec protection contre les dégâts de gibier pour 820 € HT (régénération par plantation de mélèzes dans diverses parcelles ainsi que par semis de glands en parcelle 5) ;
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier pour un montant de 4 360 € HT (entretien des clôtures dans diverses parcelles, mise en place et entretien de protections individuelles dans diverses parcelles, enlèvement manuel des clôtures grillagées en parcelle 60, fourniture et application de répulsifs en parcelles 26 et 29) ;
- Travaux sylvicoles pour un montant de 12 340 € HT (création et réouverture de cloisonnement sylvicole dans diverses parcelles, dégagement manuel des régénérations naturelles dans diverses parcelles, dégagement manuel des plantations et semis artificiels en parcelles 46, 47 et 54, travaux divers dans les peuplements dans diverses parcelles, toilettage après exploitation dans diverses parcelles) ;
- Travaux d'infrastructure pour un montant de 3 444 € HT (travaux d'entretien des pistes et chemins, entretien manuel des écoulements d'eau et intervention ponctuelle d'engin selon nécessité) ;
- Travaux d'accueil du public pour 6 520 € HT (travaux paysagers d'entretien divers, fauchage et entretien aires de stationnement, mise en sécurité des sentiers de promenade avec intervention nacelle).

Enfin, en ce qui concerne la commercialisation des bois, M. KRENER formule les propositions suivantes :

- Pour les bois d'œuvre façonnés :
 - Maintien de la commercialisation dans le cadre de contrats d'approvisionnements de l'ONF et par le biais de ventes par adjudication ;
- Concernant la vente de bois de chauffage aux particuliers (cession amiable)
 - Maintien de la vente des fonds de coupe par appel d'offres avec indication de mise à prix ;
 - Maintien de la commercialisation du bois en long selon le système du gré-à-gré.
- Concernant le bois de chauffage en long il est proposé de fixer le prix de vente comme suit :
 - Résineux : 36.36 € HT/m3 ;
 - Chêne et hêtre : 45.45 € HT/m3.

M. Jean-Marc KRENER indique que la commission « *Travaux-Voirie-Environnement* » a étudié les prévisions ci-dessus évoquées lors de sa réunion du 16 janvier dernier.

La commission a approuvé l'état de prévisions de coupes et le programme de travaux proposés par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2020 et s'est montrée favorable au maintien des modes de commercialisation des bois précités.

La commission a par ailleurs estimé qu'il serait opportun, de fixer le prix de vente du bois de chauffage en long comme suit :

- Résineux : 36.36 € HT/m3 ;
- Chêne et hêtre : 45.45 € HT/m3.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

➤ *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

1. *Approuve l'état de prévisions de coupes et le programme de travaux proposés par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2020 ;*
2. *Fixe le prix de vente du bois de chauffage en long comme suit :*
 - *Résineux : 36.36 € HT/m3 ;*
 - *Chêne et hêtre : 45.45 € HT/m3.*
3. *Approuve les modes de commercialisation des bois tel que proposés ci-dessus ;*
4. *Autorise le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.*

2° Finances locales – Demande de subvention exceptionnelle du groupe scolaire d'INGWILLER

M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire en charge des finances, informe le conseil municipal que Mmes Anne PFEIFFER DAUENDORFER et Armelle MAULER, professeures au sein du groupe scolaire d'Ingwiller, sollicitent de la part de la commune une subvention exceptionnelle pour aider au financement d'un projet de classe musicale « à domicile » organisé du 30 mars au 3 avril 2020.

Le projet s'intitule « *une semaine de jazz à l'école* » et concerne 47 élèves de CE2 et CM1.

L'expérience s'insère dans le projet d'école et permettra d'élargir l'horizon culturel et linguistique des élèves et favorisera le développement de leurs compétences psychosociales en vivant une semaine musicale.

Le projet artistique ayant été validé par la commission départementale PAC (Projet Artistique et Culturel), une première aide financière a été accordée. Le bénéfice de cette aide est néanmoins subordonné à l'octroi d'une subvention par la commune.

L'aide financière de la Ville permettra notamment d'acquérir le matériel nécessaire et de rémunérer l'intervenante musicale qui aidera à mener ce projet à bien.

La municipalité propose d'accorder une aide d'un montant de 10 € par élève participant.

L'avis des élus est demandé concernant l'octroi de cette subvention.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de soutenir le projet de classe musicale « à domicile » concernant 47 élèves de CE2 et CM1 du groupe scolaire d'Ingwiller en accordant une subvention exceptionnelle d'un montant de 10€ par participant.*

3° Finances locales - Subventions d'équipement aux associations

M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire en charge des finances, rappelle que les travaux d'investissement ainsi que les acquisitions d'équipements des sociétés et associations locales sont subventionnés par la Commune dans les conditions ci-après :

- ✚ Dépôt des demandes avant la fin de l'année (n) pour les investissements programmés l'année (n + 1) ;
- ✚ Taux de 15% du coût TTC avec plafonnement à 7 623.- € sur 5 ans (plafonnement non applicable pour les paroisses ou les associations paroissiales).

M. Francis SCHEYDER informe l'assemblée que la Paroisse Protestante d'Ingwiller sollicite une aide au financement pour l'acquisition d'un réfrigérateur d'un montant de 399 € TTC.

Considérant les règles d'attribution des subventions communales précitées, elle peut bénéficier d'une subvention d'un montant de 59.85 €.

L'avis des élus est demandé quant à l'octroi de cette subvention.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'accorder une subvention d'un montant de 59.85€ à la Paroisse Protestante d'Ingwiller pour aider au financement d'un réfrigérateur d'un montant de 399 € TTC.*

4° Requalification du centre-ville : aménagement de la rue du 11 Novembre et de l'espace public Grange aux Dîmes – Avant-projet détaillé

M. le Maire informe le conseil municipal que le 29/01/2020, lors de la réunion des commissions « Urbanisme » et « Travaux – Voirie – Environnement », les élus ont approuvé les principes d'aménagement du projet visant à requalifier la centralité aux abords de la halle (secteur grange aux Dîmes et rue du 11 Novembre).

L'opération consistera notamment à réaménager les espaces de stationnement des parkings « Schlembe » et « Grange aux Dîmes » ainsi que la portion de voirie de la rue du 11 Novembre qui les relie.

M. le Maire rappelle que le projet est développé par l'équipe de maîtrise d'œuvre M2i/GABRIEL MILOCHAU sur la base des principes d'aménagement dégagés initialement par la municipalité en collaboration avec M. Pascal DEMOULIN, architecte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Une première esquisse avait été présentée par la maîtrise d'œuvre le 28/10/2019 dans le cadre d'une réunion des commissions « Urbanisme » et « Travaux – Voirie – Environnement ».

Les remarques formulées et les options retenues par les élus lors de cette réunion ont été prises en considération et ont permis d'aboutir à l'avant-projet détaillé dont les principales caractéristiques sont synthétisées ci-dessous :

- *Parking « Schlembe » - rue du Mal Foch : l'accès vers la rue du 11 Novembre à partir de la rue du Mal Foch est transformé pour créer une placette pouvant accueillir une terrasse estivale. Les riverains de la rue du 11 Novembre accèderont à leurs habitations en empruntant le parking « Schlembe » à partir de la rue du Mal Foch. La voirie rue du 11 Novembre est optimisée et une circulation à sens unique y est instaurée. Le stationnement sur le parking sera réorganisé et optimisé. L'accès rue du Mal Foch permettra les entrées et les sorties de véhicules.*
- *Les espaces publics et la voirie sont globalement aménagés comme un seul et unique lieu, un vaste espace partagé où le piéton est prioritaire et les voies véhicules principalement dédiées à la desserte locale et à la Halle.*
- *Le square « Grange aux Dîmes » prévoit des places de stationnement complémentaires aménagées sous un mail d'arbres de haut jet. L'alignement et la composition sont axés selon la symétrie du 'Mozart' afin d'ancrer ce bâtiment dans un espace public retendu et cohérent.*
- *La placette située entre les propriétés n° 27 et 41 rue du 11 Novembre est aménagée en square et organisée autour d'un bel arbre solitaire. L'aménagement termine l'axe 'Grange aux Dîmes' et prévoit par ailleurs l'intégration de deux conteneurs à verre enterrés.*
- *Le projet prévoit la réalisation d'un muret banquette en grès pour séparer l'espace voirie du square promenade. L'aménagement est vu comme un 'lien' entre tous les espaces aménagés qui signe la rue du 11 Novembre.*

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 600 000 € HT et se décompose comme suit :

CHAPITRES DE TRAVAUX	COUTS DES TRAVAUX HT
Lot 01 : Travaux de voirie et d'assainissement pluvial	452 000.00
Travaux préparatoires	22 235.00
Terrassements généraux	61 670.00
Assainissement pluvial	22 830.00
Bordures et caniveaux	64 290.00
Revêtements de surface	165 120.00
Éléments en grès	73 500.00
Régie, génie civil, signalisation	42 355.00
Lot 02 : Génie civil réseaux secs	38 000.00
Travaux préparatoires	3 035.00
Enfouissement réseaux de télécommunication	3 635.00
Rénovation éclairage public	31 330.00
Lot 03 : Travaux de parachèvements paysagers	110 000.00
Préparation et installation de chantier	2 520.00
Terrassements et préparation des sols	20 816.50
Revêtements de sols, terre-pierre et stabilisés	11 160.00
Fourniture et plantation des végétaux	18 620.00
Tuteurages et paillages	6 538.00
Semis	1 257.00
Garantie de reprise	6 488.50
Mobilier	42 600.00
TOTAL GLOBAL	600 000.00

M. le Maire rappelle que la compétence « *création, aménagement et entretien de la voirie* » est exercée par la *Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP)*.

Aussi, pour une question de cohérence des aménagements et une bonne coordination des travaux, il est proposé le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique de la CCHLPP et la passation d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Commune d'Ingwiller et la CCHLPP ayant pour objet de confier à cette dernière le soin de réaliser au nom et pour le compte de la Commune la partie d'ouvrage relevant des compétences communales.

Par ailleurs, M. le Maire indique que les plans du projet ont été présentés aux riverains lors d'une réunion en mairie le 08/02/2020. Globalement, le projet a été considéré positivement par les habitants. Leurs remarques seront prises en considération pour la suite du projet.

M. le Maire invite les élus à débattre.

Mme Dominique FRITSCHMANN demande si le projet soumis à l'avis du Conseil Municipal pourra encore être modifié après sa validation par le Conseil Municipal.

M. le Maire répond que l'objectif est d'approuver les principes d'aménagement et de circulation. Des adaptations seront possibles, notamment en ce qui concerne la destination des différents espaces paysagers.

M. Steeve FERTIG estime qu'il ne faudrait pas se précipiter pour lancer ce projet qui mérite d'être travaillé plus en profondeur. Il pense que la prochaine échéance électorale est la principale raison de cette hâte. Par ailleurs, il aurait souhaité avoir plus de précisions sur certains aspects du projet avant de délibérer.

M. le Maire répond que ce n'est pas le calendrier électoral qui détermine le planning de cette opération dont la réalisation doit se faire en cohérence avec les autres projets programmés en 2020 (restructuration mairie, maison de services, sécurisation Rte de Rothbach).

M. le Maire rappelle que le projet a été étudié en commission à plusieurs reprises depuis le printemps 2019. Ce travail régulier a permis de faire évoluer le projet et d'aboutir à un avant-projet détaillé dont le degré de maturité est largement suffisant pour être soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Enfin, M. le Maire regrette l'absence de M. Steeve FERTIG lors des réunions des commissions « Urbanisme » et « Travaux – Voirie – Environnement » consacrées à ce projet car il aurait pu y obtenir toutes les informations souhaitées. Il ajoute que tous les documents présentés lors de la réunion du 29/01/2020 ont été transmis aux élus par le biais d'un lien de téléchargement en complément de la notice explicative du conseil municipal. Les conseillers municipaux ont donc été suffisamment informés pour pouvoir délibérer en parfaite connaissance de cause.

Mme Lucie-Laure MOREY rappelle que les conseillers municipaux de l'opposition ont régulièrement participé aux réunions de commission avec la volonté de contribuer au débat de manière constructive. L'absence relevée par M. le Maire est une exception qui n'est pas à l'image de leur investissement régulier au cours de ces dernières années.

Mme Lucie-Laure MOREY ajoute qu'elle est étonnée par le rythme effréné des décisions validant d'importants investissements.

M. Claude REIMANN estime que les avis des conseillers municipaux d'opposition ne sont pas assez pris en considération lors des débats en commission ce qui relativise l'intérêt d'y participer et peut expliquer certaines absences.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

➤ *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 POUR, 4 CONTRE et 2 abstentions :*

1. *APPROUVE l'avant-projet détaillé relatif à l'opération « Requalification du centre-ville : aménagement de la rue du 11 Novembre et de l'espace public Grange aux Dîmes » pour un montant des travaux estimé à 600 000,00 € HT ;*
2. *APPROUVE, pour une question de cohérence des aménagements et une bonne coordination des travaux, le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique de la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) qui exerce la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie », et la passation d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Commune d'Ingwiller et la CCHLPP ayant pour objet de confier à cette dernière le soin de réaliser au nom et pour le compte de la Commune la partie d'ouvrage relevant des compétences communales.*
3. *AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.*

5° Fonction Publique – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT – Création de poste

M. Serge JUD, Adjoint au Maire en charge des ressources humaines, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe

délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

M. JUD informe l'assemblée qu'en vue du départ pour retraite au courant de l'année 2020 de M. Raymond BAMBERGER, il y a lieu de recruter un assistant de gestion financière, budgétaire et comptable.

Une campagne de recrutement a donc été lancée par la commune à la fin de l'année dernière. L'opération a permis de rencontrer plusieurs candidats.

Le choix de la municipalité s'est porté sur un agent titulaire de la fonction publique en poste au SDEA et le recrutement se fera donc par voie de mutation.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire afférent à son grade et de la prime dite de « 13^e mois » applicable aux agents titulaires ou non de la collectivité.

Pour permettre le recrutement de l'agent il y a donc lieu de créer, à compter du 01.04.2020, un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe à raison de 35 heures (35/35^e).

L'avis des élus est demandé.

➤ *Le Conseil municipal,*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (35/35^e) à compter du 01/04/2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1. Décide la création, à compter du 01/04/2020, d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (35/35^e), étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;*
- 2. Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;*
- 3. Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

6° Fonction Publique – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT – Création de poste

M. Serge JUD, Adjoint au Maire en charge des ressources humaines, informe l'assemblée que le contrat d'engagement d'un agent contractuel remplissant les fonctions d'adjoint administratif au service accueil de la mairie depuis plusieurs années arrivera à échéance le 31 mars 2020 et il ne sera plus possible de le renouveler.

L'agent en question peut toutefois bénéficier d'un dispositif de titularisation et ainsi accéder au statut de fonctionnaire car il occupe un poste de catégorie C accessible sans concours.

L'agent a jusqu'ici fait preuve d'efficacité dans sa manière de servir et considérant la nécessité d'assurer la continuité du service, il est proposé de titulariser l'agent.

Pour ce faire, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (35/35è) à compter du 1^{er} avril 2020.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial. L'agent bénéficiera du régime indemnitaire afférent à son grade et de la prime dite de « 13è mois » applicable aux agents titulaires ou non de la collectivité.

L'avis des conseillers municipaux est sollicité.

➤ *Le Conseil municipal,*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (35/35è) à compter du 01/04/2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1. Décide la création, à compter du 01/04/2020, d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (35/35è), étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;*
- 2. Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;*
- 3. Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

7° Commande publique -Marchés publics -Information sur la délégation

M. le Maire informe les élus que, conformément à sa délégation accordée par le Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, il a signé le contrat suivant :

- Le 31/01/2020 – marché « travaux de renouvellement du réseau de distribution en eau potable de la rue du 11 Novembre à Ingwiller » avec la société EUROVIA ALSACE LORRAINE SAS - 1 Rue Dominique d'Hausen - BP 20309 - 57203 SARREGUEMINES CEDEX, pour un montant de 49 570,00 € HT.

8 ° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- ✚ 01/20 – Bien situé 25 Faubourg du Général Philippet appartenant à M. Yannick STRUB demeurant à ROSHEIM ;
- ✚ 02/20 – Bien situé 26 Côte de Weinbourg appartenant à M. Georges GANGLOFF demeurant à MUNDOLSHEIM ;
- ✚ 03/20 – Bien situé lieudit « Neumatt » appartenant à M. Francis ROHMER demeurant à MUNDOLSHEIM ;
- ✚ 04/20 – Bien situé 16 rue de la Forêt appartenant à M. Jean-Marc ZEITER demeurant à INGWILLER ;
- ✚ 05/20 – Bien situé 5 rue des Fleurs appartenant à M. SAVANT-COTELLA demeurant à INGWILLER ;
- ✚ 06/20 – Bien situé 83 rue du Maréchal Foch appartenant à M. Éric IMM demeurant à 67340 INGWILLER ;
- ✚ 07/20 – Bien situé 29 rue des Noyers appartenant à Mme Evelyne LAZARUS demeurant à 67340 INGWILLER.

9° Divers

- A) M. Serge JUD, Adjoint au Maire en charge de la sécurité, informe le Conseil Municipal que M. le Maire a récemment mis en œuvre la procédure de rappel à l'ordre en coordination avec le parquet de Saverne à l'encontre de 17 personnes qui avaient commis des faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques sous La Halle au centre-ville d'INGWILLER.

Les personnes en question, essentiellement des mineurs, ont été individuellement convoquées en mairie. Accompagnées de leurs parents, elles ont été reçues par M. le Maire, en présence de M. JUD, d'un gendarme et d'un agent de la police municipale avec l'objectif de leur rappeler verbalement les dispositions qui s'imposent afin qu'elles se conforment à l'ordre et à la tranquillité publics.

M. Serge JUD espère que ce dispositif de prévention de la délinquance porte ses fruits.

Il a constaté une réelle prise de conscience chez certaines personnes.

- B) Mme Dominique FRITSCHMANN regrette le décalage existant entre la date limite de paiement des factures d'eau potable et le prélèvement effectif.
- C) Mme Jacqueline SCHNEPP, Première Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il sera prochainement possible de consulter un juriste du Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille du Bas-Rhin (CIDFF) à l'Escale (rue de la Gare). Il s'agit d'une permanence juridique spécialisée en droit de la famille et en droit des personnes. La

permanence juridique se tiendra deux fois par mois (consultation uniquement sur rendez-vous).

- D) M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur investissement au bénéfice d'Ingwiller au cours de ces six dernières années.

- - -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

- - -

VU POUR ACCORD
La secrétaire de séance
*Nicole **GESCHWIND***

Pour copie conforme
Le Maire
*Hans **DOEPPEN***